



SURVOL ET ATTENTES

Le Code de conduite des Aliments Maple Leaf et ses sociétés affiliées établit des normes afin de veiller à assurer la sécurité de sa chaîne d'approvisionnement, que les travailleurs soient traités avec respect et dignité, que les opérations de l'entreprise soient responsables sur le plan environnemental, que les activités commerciales soient réalisées en conformité avec l'éthique et que les animaux soient bien soignés.

Les Aliments Maple Leaf s'attend à ce que ce code soit adopté par toute entreprise qui offre des biens ou des services aux Aliments Maple Leaf et qu'en retour, cette entreprise l'applique dans sa propre chaîne d'approvisionnement et chez ses sous-traitants, y compris les fournisseurs de main-d'œuvre et de services contractuels.

En tant que condition préalable pour faire affaire avec les Aliments Maple Leaf, cette dernière s'attend à ce que ses fournisseurs se conforment au minimum à ce code et ses normes et reconnaissent cette conformité par la certification, tel qu'énoncé dans le présent code.

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES JURIDIQUES

L'adoption du code repose essentiellement sur la compréhension qu'une entreprise, dans toutes ses activités, doit exploiter dans le respect total des lois, des règles et des règlements des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Cependant, les Aliments Maple Leaf encourage les fournisseurs à aller au-delà de la simple conformité juridique en s'inspirant de normes reconnues à l'échelle internationale, si elles sont plus exigeantes, de façon à faire progresser la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que l'éthique des affaires. Le respect du code ne viole en aucun cas les lois locales. Toutefois, s'il y a des normes différentes entre le code des Aliments Maple Leaf et la loi locale, les Aliments Maple Leaf considère que la conformité consiste à respecter les exigences les plus strictes. Si l'exigence des Aliments Maple Leaf contrevient aux lois ou aux règlements nationaux, la loi sera toujours respectée et prévaudra. Dans de tels cas, le fournisseur devra immédiatement en informer les Aliments Maple Leaf par écrit.

MAIN-D'ŒUVRE ET DROITS DE LA PERSONNE

Les fournisseurs doivent respecter les droits de la personne des travailleurs et les traiter avec dignité et respect comme l'entend la communauté internationale. Cela s'applique à tous les travailleurs, qu'ils soient temporaires, migrants, étudiants, contractuels ou employés directs, ainsi qu'à tout autre type de travailleur. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs s'engagent aux mêmes pratiques de travail suivantes, en ayant en place des contrôles qui :

- Veillent à ce que l'emploi soit choisi librement et à ne pas faire appel au travail sous la contrainte, à l'esclavage, à la servitude pour dette ou au trafic d'emplois;
- Interdisent la main-d'œuvre infantile en toutes circonstances;
- Offrent des heures de travail conformes aux lois locales;
- Rémunèrent les travailleurs conformément à toutes les lois applicables sur les salaires;
- S'engagent à offrir un lieu de travail où il n'y a pas de harcèlement, de violence et de discrimination;
- Respectent la liberté d'association.

SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS

Notre objectif est de toujours fournir aux consommateurs des aliments salubres et délicieux produits dans un milieu de travail sécuritaire. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs valorisent aussi la salubrité des aliments et se conforment à toutes les lois et tous les règlements, ainsi qu'aux normes de qualité des Aliments Maple Leaf. Nous exigeons que tous nos fournisseurs de matières premières, d'emballages et d'ingrédients fassent certifier leurs installations selon les normes étalonnées par la *Global Food Safety Initiative* (Initiative mondiale de la sécurité alimentaire ou GFSI).



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs reconnaissent qu'en plus de minimiser l'incidence d'accidents du travail et de maladies professionnelles, un milieu de travail sécuritaire et sain améliore la qualité des produits et des services, l'uniformité de la production et la conservation et le moral des travailleurs. Les fournisseurs reconnaissent aussi que les commentaires des travailleurs et l'éducation sont essentiels à l'identification et la résolution de problèmes de santé et de sécurité au travail. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs prennent aussi les engagements suivants dans leurs pratiques du travail, en ayant en place des contrôles qui comprennent :

- La conformité à toutes les lois du travail et les règlements, ainsi que les normes internationales du travail;
- Les plans d'urgence qui assurent que les procédures d'intervention soient adéquates et documentées;
- Le déploiement d'efforts continus et rigoureux pour éliminer les accidents du travail et les maladies professionnelles sur le lieu du travail.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les fournisseurs reconnaissent que la responsabilité environnementale fait partie intégrante de la production de produits de calibre mondial. En fabrication et dans les opérations de stockage, les effets néfastes sur la collectivité, l'environnement et les ressources naturelles doivent être minimisés, tout en protégeant la santé et la sécurité du public. Les responsabilités de gestion environnementale des fournisseurs devraient comprendre les éléments suivants :

- Les fournisseurs doivent exercer leurs activités en se conformant aux lois, règles et règlements sur l'environnement, notamment en obtenant les permis requis et en respectant les protocoles de surveillance et de production de rapports.
- La consommation d'énergie et toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) de types 1 et 2¹ pertinentes devraient être surveillées; des programmes de réduction devraient être en place. Les Aliments Maple Leaf travaillera sur les programmes de surveillance, en collaboration avec les fournisseurs. Nous pourrions demander aux fournisseurs de fournir leur rendement en matière des GES associés à leurs produits ou services.
- Déforestation / biodiversité – Les fournisseurs doivent minimiser le déboisement, la coupe à blanc ou l'élimination d'une forêt ou d'un peuplement d'arbres pour convertir la terre à une utilisation non forestière, conformément aux lois, règles et règlements sur l'environnement, notamment en obtenant les permis requis et en respectant les protocoles de surveillance et de production de rapports. Les Aliments Maple Leaf ne s'approvisionnera pas en emballages à base de fibres, en soya, en bœuf et en huile de palme de fournisseurs qui obtiennent ces produits de base de zones à fort risque de déforestation et de perte de biodiversité.

SOIN DES ANIMAUX

Les Aliments Maple Leaf s'est engagée au traitement sans cruauté des animaux qui respecte ou dépasse les [Cinq besoins fondamentaux et les cinq domaines](#) du bien-être animal. Apprenez-en davantage sur notre [Engagement à l'égard des soins des animaux](#). Nos fournisseurs d'animaux, de protéines animales ou d'autres produits d'origine animale doivent exercer leurs activités en conformité avec notre engagement à l'égard des soins des animaux de la manière suivante :

- 1) En se conformant à toutes les lois, les règlements et les codes de pratique applicables sur le bien-être animal et (ou) en étant certifiés par des programmes spécifiques d'espèce chez l'exploitant agricole, en contrôlant le bien-être animal au moyen de vérifications.
- 2) En s'efforçant continuellement d'améliorer les pratiques de bien-être animal dans leur système de production.

¹ La norme de protocole de GES pour entreprises de l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute*) classe les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise en trois « types ». Les émissions de type 1 sont des émissions directes de sources qui appartiennent ou sont contrôlées par l'entreprise. Les émissions de type 2 sont des émissions indirectes provenant de la création de l'énergie achetée.



- 3) En offrant aux employés une formation et une éducation continues sur les pratiques essentielles à la promotion d'une culture de soin des animaux.

UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS

Les fournisseurs sont censés utiliser des agents antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation d'une manière responsable qui cherche à prévenir ou réduire la survenue de résistance aux antimicrobiens, tout en veillant à ce que les animaux malades reçoivent des traitements opportuns et appropriés qui favorisent leur bien-être. Il ne faut jamais utiliser d'antimicrobiens pour favoriser la croissance chez les animaux destinés à l'alimentation. Toute utilisation doit se faire sous la surveillance d'un vétérinaire et doit se conformer aux lois applicables. Il faut en limiter l'utilisation à une ou des classe(s) d'antibiotiques de moindre importance en médecine humaine qui fourniraient vraisemblablement un traitement efficace chez les animaux.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Pour faire preuve de responsabilité sociale et réussir sur le marché, les fournisseurs et leurs agents doivent respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique; notamment :

- Ils doivent respecter les normes d'intégrité les plus élevées dans toutes les interactions commerciales. Les fournisseurs doivent avoir une politique de tolérance zéro afin d'interdire toutes formes de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement.
- Il est interdit de promettre, d'offrir, d'autoriser, de donner ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres moyens d'obtenir un avantage indu ou inapproprié.
- Toutes les activités commerciales doivent se dérouler de manière transparente et être reflétées avec précision dans les registres et les dossiers d'entreprise du fournisseur. L'information qui se rapporte aux pratiques du fournisseur en matière de main-d'œuvre, de santé et sécurité et d'environnement, ses activités commerciales, sa structure, sa situation financière et son rendement doivent être divulgués conformément aux règlements applicables et aux pratiques dominantes dans le secteur.
- Il incombe de respecter les droits de propriété intellectuelle; le transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué d'une manière qui protège les droits de propriété intellectuelle; et les renseignements sur le client et le fournisseur doivent être protégés.
- Les normes de pratique loyale des affaires, de la publicité et de la concurrence doivent être maintenues.
- Il faut entretenir des programmes qui veillent à la confidentialité, l'anonymat et la protection des fournisseurs et des employés dénonciateurs², sauf si la loi l'interdit.
- Les fournisseurs disposeront d'une politique pour assurer raisonnablement que les matières dans les produits qu'ils fabriquent ne financent pas directement ou indirectement des groupes armés qui sont des violateurs des droits de la personne dans la République démocratique du Congo ou dans un pays limitrophe, ou dans d'autres endroits.
Les fournisseurs doivent s'engager à protéger les attentes raisonnables en matière de vie privée relativement aux renseignements personnels de tous les partis avec lesquels ils font affaire, y compris les fournisseurs, les clients, les consommateurs et les employés.

CADEAUX ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

La politique de Maple Leaf interdit aux employés d'accepter des cadeaux ou des frais de représentation de la part de fournisseurs ou de fournisseurs potentiels. Nous croyons que la philosophie de « défrayer nos propres coûts » auprès de nos fournisseurs améliore nos normes d'éthique et notre réputation en affaires. S'il y a de bonnes raisons d'inviter des relations d'affaires ou de les fréquenter, les employés des Aliments Maple Leaf doivent alors couvrir tous les frais de représentation et présenter une demande de remboursement en suivant le processus établi dans la politique des Aliments Maple Leaf portant sur les demandes de règlement des dépenses. Il est interdit aux fournisseurs qui agissent en tant que prolongement des Aliments Maple Leaf d'offrir, de donner, de solliciter ou de recevoir toute forme de pot-de-vin, de ristourne ou d'incitation inappropriée pour obtenir des commandes ou une autorisation des organismes de réglementation. Ce principe s'applique aux transactions de Maple Leaf partout au monde.

² Définition de dénonciateur : Toute personne qui divulgue la conduite inappropriée d'un employé, d'un cadre de l'entreprise, d'un agent public ou d'un organisme officiel.



SYSTÈMES DE GESTION

Les fournisseurs adopteront ou établiront un système de gestion dont la portée comprend des exigences imposées par le présent code. Le système de gestion sera conçu pour veiller à : (a) la conformité aux lois applicables, règlements et exigence des clients liées aux activités et aux produits du participant; (b) la conformité au présent code; et (c) l'identification et l'atténuation des risques opérationnels liés à ce code. Les Aliments Maple Leaf s'attend à ce que les fournisseurs effectuent périodiquement un examen significatif et sincère à une fréquence minimale d'une fois par année, comportant (a) une autoévaluation, (b) une auto-vérification et (c) une auto-amélioration, par rapport à la matière du code, et que par conséquent, les systèmes de gestion facilitent de tels objectifs.

CONFORMITÉ ET SURVEILLANCE

Les fournisseurs peuvent exercer une grande influence sur la protection de l'intégrité et des normes éthiques élevées des Aliments Maple Leaf en signalant des questions qui vont à l'encontre de ces normes. Nous vous prions de signaler toutes les infractions potentielles au présent code à l'agent tiers suivant et, si désiré, la collecte de toute cette information sera faite dans l'anonymat et transmise à l'autorité compétente des Aliments Maple Leaf, aux fins d'enquête. Veuillez appeler le 1 866 890-8901 (en Amérique du Nord), le 1 678 250-7508 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou vous rendre au site <http://ETHICSLINE.MAPLELEAF.COM>.